Appel à projets
« Territoires zéro déchet zéro gaspillage»

Dossier de candidature

Edition 2015

2015/80/~1.2525

Vivre autrement, bâtir et agir sain aujourd'hui

pour un territoire solidaire et préservé demain

Présentation

N° dossier	2015/80/~1.2525 de **la plateforme d'appel à projets**
Nom de l'organisme	SM GEST TRAIT DECHETS NORD EST CANTAL
Elu responsable	Pierre Jarlier
Nom déposant	Miral Pierre-Jean
Adresse Mail	prevention@syndicatdescramades.fr

Résumé du projet pour les 3 ans à venir

Le Syndicat des Cramades est engagé depuis 2010 aux côtés de l'Ademe dans un programme local de prévention des déchets.

Convaincu que pour agir efficacement, la mobilisation de tous est indispensable, le Syndicat a mis au cœur de sa démarche l'action partenariale avec les acteurs locaux ainsi que l'action directe auprès de la population.

Dans la droite ligne du Grenelle de l'environnement et du Plan départemental d'élimination des déchets, depuis 10 ans, le Syndicat investit et agit en faveur de la protection de notre environnement, de la préservation de notre ressource en eau et de la qualité de notre air : après 10 ans de travail, le syndicat est gestionnaire d' installations de valorisation et de traitement de déchets conformes à la réglementation et garantes de bonnes pratiques, permettant ainsi d'assurer la traçabilité des déchets, d'éviter les pratiques de brûlage, les décharges sauvages et la pollution de nos rivières : Centre de tri, station de cocompostage des boues et déchets verts, déchetterie professionnelle, Installation de stockage de déchets non dangereux et ses équipements connexes pour le traitement des lixiviats et la valorisation énergétique du biogaz par cogénération.

10 millions d'euros ont ainsi été investis : Ademe, Etat, Agences de l'eau, Conseil Départemental ont soutenu et accompagné le Syndicat.

Conscient des enjeux en matière de préservation des ressources naturelles, le Syndicat s'attache à impulser les démarches expérimentales et à soutenir les initiatives locales visant à mieux valoriser les déchets (déchetterie professionnelle, recyclerie), à créer de la matière première avec le déchet (projet de stérilisation des restes de repas pour approvisionner une Spa, projet d'utilisation du sel issu des activités de salaisons pour le salage des routes, projet de réemploi des cagettes …) et à lutter contre les mauvaises pratiques (décharge sauvages, pollutions des cours d'eau).

Le Syndicat s'attache à mobiliser et accompagner tous les volontaires (particuliers, associations, collectivités, institutionnels, professionnels) pour qu'ils soient à leur tour acteurs de la prévention et que le déchet devienne créateur de richesses locales dans un souhait de promouvoir l'économie circulaire (soutien à un atelier d'insertion, un fabricant de composteurs conçus à partir de palettes récupérées localement…).

Le Syndicat se mobilise pour fédérer les acteurs autour d'actions et de valeurs communes, pour mener l'action dans la durée de façon partenariale (Collectivités, Chambres consulaires, Inspection de l'éducation nationale, bailleurs sociaux….) et croisée (Agenda 21, Territoires à énergie positive, Programmes agricoles …).

Au terme de la 4ème année de son programme d'actions, le syndicat a atteint ses perspectives et souhaite aujourd'hui aller plus loin et mobiliser les 44 000 habitants de son territoire et l'ensemble des partenaires associatifs et économiques dans une nouvelle démarche de progrès en proposant sa candidature à l'appel à projet « territoires zéro déchet zéro gaspillage ».

Remise à plat du programme local, recherche de nouveaux partenaires (chambre d'agriculture et GVA, FFBTP, associations …) et de filières au vu de gisements identifiés (pneumatiques suite aux changements de pratiques en milieu agricole et du séchage en grange…), action auprès des communautés de communes pour la mise en place et l'harmonisation de la redevance spéciale, responsabilisation des consommateurs et des producteurs de déchets et sensibilisation à la nécessité de préserver la biodiversité et les éco-systèmes (fermeture des décharges sauvages, lutte contre les produits phytosanitaires…), prévention des déchets (biodéchets…), action partenariale et croisée s'appuyant sur les énergies des partenaires et démarche d'économie circulaire (mise en réseaux des acteurs pour que les déchets deviennent des ressources), sont au cœur du projet du Syndicat.

Un projet global, ambitieux et authentique : ensemble, devenons eco'logiques.

1- Fiche d'identité du territoire candidat

Contexte

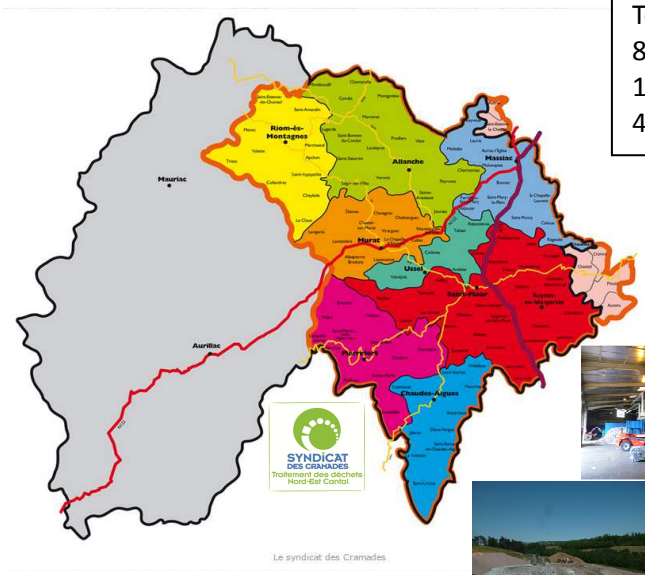

Territoire du syndicat des Cramades :
8 communautés de communes adhérentes
123 communes
43634 habitants : population INSEE 2015

Le Syndicat assure le traitement des déchets ménagers et assimilés :

- Gestion en régie des équipements nécessaires au traitement de déchets, à savoir :
  - un centre de tri pour les déchets recyclables
  - Une Installation de Stockage de déchets non dangereux et ses équipements connexes (valorisation du biogaz par cogénération et station de traitement des lixiviats)
  - une station de co-compostage pour les boues de stations d'épuration et les déchets verts associée à une unité mobile de déshydratation des boues issues de l'assainissement collectif
  - Une plateforme de tri des encombrants et des DIB : la Déchetterie professionnelle

Le syndicat est également compétent pour :

- Mise en place de tous les équipements ou opérations nouvelles visant à traiter, valoriser ou réduire les quantités de déchets ménagers.
- Mise en place et organisation des actions nécessaires pour améliorer les objectifs quantitatifs et qualitatifs du traitement et de la valorisation des déchets : communication, prévention…

Depuis 2010, le Syndicat est engagé avec l'Ademe dans un programme de prévention des déchets.
Le syndicat est engagé aux côtés de l'Agence de l'eau dans un programme d'actions visant à réduire la toxicité des déchets et à contribuer à la préservation de la qualité de notre ressource en eau.

Le Syndicat des Cramades est en cours de transformation vers un syndicat à la carte. Dès 2016, le Syndicat des Territoires de l'Est Cantal (nouveau nom) exercera les compétences suivantes :
- Le Syndicat est un outil de planification, d'aménagement et de développement de l'espace, de solidarité entre les territoires et un outil d'ingénierie : SCOT et ingénierie en matière d'environnement, de planification et de service. Dans ce cadre, une réflexion pourra être menée quant à l'évolution du Syndicat vers une structure de type Pôle d'équilibre Territorial.
- Le Syndicat des Territoires de l'Est Cantal est un syndicat de gestion de compétences qui lui ont été confiées par tous ses EPCI adhérents dans le cadre de la mise en commun des moyens entre EPCI : ramassage et traitement des boues, traitement des déchets, prévention…

Typologies des différents milieux présents sur le territoire : ci-joint carte de la densité de population des CC et des principaux bourgs

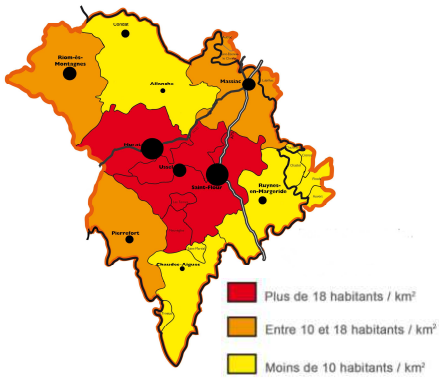

- Particularités du territoire :
  - **Un territoire essentiellement rural avec un centre bourg de plus 6000 habitants.**
  - Un secteur économique tourné vers l'agriculture
  - Un territoire de montagne attractif pour les touristes

Données clé concernant la production de déchets sur le territoire

Fournir les données en kg / habitant / an sur la dernière année disponible :

- 359,7 kg / habitant / 2014 Ordures ménagères résiduelles (OMR) ;
- 480 kg / habitant / 2014 Déchets ménagers et assimilés (DMA) en moyenne;
- 383 100 Tonnes en 2011 de déchets liés aux activités du BTP sur le département du Cantal (Données Département du Cantal)

Description de la situation du territoire en termes de collecte et de traitement des déchets

- Descriptif des systèmes de collectes des déchets ménagers et assimilés :

A gauche : carte des modes de collecte des déchets ménagers, 2 modes de collecte, en point d'apport et en porte à porte

A droite : carte des emplacements des 6 déchetteries du territoire et de la déchetterie pro des Cramades.

- Description : - du tissu industriel susceptible d'utiliser la matière première issue de la valorisation des déchets - du monde agricole susceptible d'utiliser les déchets organiques valorisés.

L'économie du territoire est essentiellement dirigée vers l'agriculture, plus de 60% des établissements actifs du territoire ont une activité agricole. Cela représente actuellement **2989** établissements.

Les établissements actifs de commerces, transports et services divers représentent eux aussi une part importante de l'activité (19%), de même que l'administration qui représente 7% des établissements actifs sur le territoire (administration publique, établissements de santé, établissements scolaires…)

L'ensemble des établissements actifs hors agricole représente actuellement **2157** établissements.

- Coût de gestion des déchets aidé si connu (matrice des coûts par exemple ;

Matrice des coûts 2014 (en cours de validation par Inddigo) :

Année 2014 Montants en € HT / tonne	Flux de déchets						Total
	Ordures ménagères résiduelles	Verre	Recyclables secs des OM hors verre	Déchets des déchèteries	Déchets des collectivités	Déchets des professionnels	
Coût aidé HT	73,66	28,32	36,96	260,56	145,23	138,51	89,05

Matrice des coûts 2013 du Syndicat :

Année 2013 Montants en € HT / tonne	Flux de déchets						Total
	Ordures ménagères résiduelles	Verre	Recyclables secs des OM hors verre	Déchets des déchèteries	Déchets des collectivités	Déchets des professionnels	
Coût aidé HT	73,98	31,30	4,61	90,03	146,75	96,27	72,61

2- Engagement politique

Description de l'engagement politique et technique du territoire selon les termes du cahier des charges de l'AAP.

Depuis 10 ans, le Syndicat des Cramades et ses 8 communautés de communes fondatrices œuvrent pour la préservation de l'environnement.

Le Syndicat a ainsi mené une démarche de création et de mises aux normes d'installations de valorisation et de traitement des déchets.

En parallèle, le syndicat s'est engagé en 2010 dans un programme local de prévention des déchets, 1er programme initié en Auvergne.

Cette démarche est le fruit d'une volonté politique forte d'agir en faveur de la préservation de notre environnement et plus généralement la biodiversité qui est source de notre alimentation et nous fournit les nombreuses ressources et matières premières nécessaires à notre activité.

Convaincus que la protéger, c'est sauvegarder les générations futures et nous sauvegarder et qu'il est de notre responsabilité d'agir quotidiennement en ce sens, les élus du syndicat ont souhaité agir en amont du traitement des déchets et que le syndicat œuvre concrètement à la prévention des déchets, au développement de la valorisation et à la préservation de notre ressource en eau.

Convaincus que le meilleur déchet est celui qui n'est pas produit, les élus ont doté le syndicat de moyens techniques et humains importants afin d'œuvrer efficacement et localement pour la prévention et la valorisation des déchets.

Dés 2010, un plan d'actions en faveur des habitants, des collectivités, des associations mais également des professionnels identifiés comme producteur de déchets a été mis en place progressivement.

De nombreux partenaires se sont progressivement associés à notre action : Collectivités, Chambre de commerce et d'industrie, Chambre des métiers, Capeb, Inspection de l'Education Nationale, bailleurs sociaux (OPHIS , Logisens, Polygone)…

Compte tenu de la qualité et de l'efficacité des actions menées en faveur de la préservation de notre ressource en eau, l'Agence de l'Eau Adour Garonne est également aux côtés du syndicat depuis 2013.

Au terme de 4 années d'actions, les résultats de ce programme sont plus qu'encourageants : 31 kg/an/habitant de déchets enfouis en moins, de meilleures performances de tri, de nouvelles filières de valorisation (suite à la mise en place d'une déchetterie professionnelle et d'un service de tri des bennes de déchetteries), une recyclerie implantée avec des emplois locaux générés par l'activité, une activité de fabrication de composteurs confiée à un atelier local d'insertion, du lien social renforcé sur le territoire (composteurs de quartier…) et une dynamique de changement de comportements bien impulsée et ancrée grâce à des partenariats forts et une mobilisation importante de la population.

Le Syndicat arrive au terme de son programme local de prévention des déchets.

En cette année internationale de préservation des sols, le comité syndical s'est d'ores et déjà prononcé en faveur de la poursuite d'une démarche de prévention et de valorisation des déchets et a délibéré favorablement au dépôt d'une candidature à l'appel à projets du Ministère « Territoire Zéro déchet zéro gaspillage ».

Le Syndicat s'engage d'ores et déjà à revenir à une étape de diagnostic afin d'identifier les points faibles et les points forts des dispositifs mis en place et d'identifier de nouvelles pistes d'actions.

Ce travail sera effectué par un bureau d'études extérieur au syndicat ayant une vision neutre et un regard extérieur du territoire.

Ce bilan permettra de planifier un nouveau programme d'actions concrètes et de fixer des objectifs chiffrés optimisés de prévention, de valorisation et de réduction des déchets enfouis, et ce afin d'éviter toute source de gaspillage.

Le Syndicat s'engage d'ores et déjà à s'inscrire dans la droite ligne des objectifs fixés dans la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte.

La démarche du syndicat s'intégrera pleinement dans une volonté de mettre l'économie sociale et solidaire au cœur de son programme d'actions et à agir sur toutes les dimensions de la préservation de l'environnement (réduction des déchets, biodiversité, préservation des écosystèmes, lutte contre les pollutions des sols, des rivières, de l'air).

Pour mener à bien ces objectifs, le syndicat mettra en œuvre une démarche itérative de recherche de solutions si possibles locales pour éviter la production de déchets et valoriser au mieux en privilégiant les modes de valorisation (compostage, tri sélectif, filières de valorisation, recyclerie, réemploi….) respectant la hiérarchie des modes de traitement les déchets qui n'ont pu être évités et en tenant compte des spécificités du territoire.

L'accent sera mis notamment sur la question des biodéchets : compte tenu des bonnes performances de détournement des biodéchets sur le territoire du syndicat en milieu rural notamment au regard des modes de détournement de déchets existants (compostage, fumier, animaux….) et à l'implication actuelle de tous les bailleurs sociaux (équipements de résidences en cours), la priorité sera donnée à la gestion des biodéchets dans les centres bourgs. A chaque centre bourg sa solution : des dispositifs seront mis en place au cas par cas.

Un renforcement des filières (maillage du territoire en recyclerie, contractualisation avec de nouveaux éco organismes : Eco Mobilier…) et la recherche de solutions locales pour éviter les déchets (mise en lien des producteurs de déchets qui peuvent être une matière première pour un autre) seront des priorités du syndicat.

Tous les acteurs de la population et partenaires seront concernés et mobilisés (habitants, collectivités, artisans, commerçants, entreprises, agriculteurs, établissements de santé, touristes…) et l'accent sera mis sur une gouvernance participative pour que les pratiques soient responsables et durables, que tous les acteurs soient sensibilisés et que l'on tende collectivement vers une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux.

En ce qui concerne les coûts, depuis 2010 le syndicat s'est engagé dans une dynamique de transparence des coûts et a en ce sens rempli la matrice des coûts des années 2010, 2011, 2012, 2013 et 2014 et a assisté les communautés de communes dans leur volonté d'améliorer la connaissance des coûts de collecte des déchets.

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets du syndicat contient les éléments financiers nécessaires à une bonne compréhension par l'usager des coûts de traitement de déchets.

Ce rapport annuel est mis à disposition du public notamment grâce au site internet.

Cette dynamique de connaissance des coûts et la volonté de transparence sera pérennisée et renforcée.

De même, le syndicat sera mobilisé afin de généraliser et d'harmoniser la redevance spéciale sur le territoire des communautés de communes adhérentes.

Le Syndicat s'engage à faire bénéficier les autres territoires de son expérience afin de diffuser les bonnes pratiques : retours d'expériences, réponse aux sollicitations…

Notre projet s'inscrit dans une démarche globale : le syndicat est actuellement en cours de transformation et ses communautés de communes adhérentes lui transfèrent actuellement de nouvelles compétences en matière d'ingénierie (environnement, planification et services) et d'aménagement de l'espace (Schéma de cohérence territoriale) ce qui lui permettra, demain, d'agir encore plus efficacement pour un développement durable du territoire.

3- Moyens mobilisés

1 PILOTE de la démarche : Le Syndicat des Cramades

Compétence : traitement des déchets ménagés et assimilés, tri des déchets (centre de tri emballages recyclables, déchetterie professionnel pour DIB),

Pilote d'un programme local de prévention des déchets depuis 2010 (1er programme engagé en Auvergne) et pilote d'un programme de lutte contre la nocivité du déchets et la préservation de la ressource en eau soutenu par l'agence de l'eau Adour Garonne depuis 2013.

Moyens humains mobilisés pour cette démarche:

- Le président du syndicat : Pierre JARLIER, également Président de la Communauté de communes du pays de Saint-Flour Margeride, Maire de la ville de Saint-Flour, plus importante ville de notre territoire (6000 habitants), Président de l 'Association départementale des Maires du Cantal, Vice-Président de l'Association des maires de France.
- L'élue en charge de la prévention des déchets : Céline CHARRIAUD, Vice présidente environnement au Conseil Départemental du Cantal, Vice-présidente de la communauté de communes du pays de Pierrefort Neuvéglise et maire de la commune de Neuvéglise.
- Les élus du syndicat : vingt et uns élus composant le conseil syndical chargés de représenter le syndicat des Cramades sur le territoire et représentant les communautés de communes adhérentes.
- La directrice du Syndicat des Cramades : Myriam Lombard Malfroy
- Une équipe dédiée à la prévention des déchets :
  - Responsable prévention : Pierre-Jean MIRAL
  - Animatrice prévention : Sophie Aïchaoui (Maître composteur)
  - Educatrice prévention des déchets et environnement : Emilie Vilfroy (guide composteur)
  - Technicien prévention des déchets des Agriculteurs : Aurélien Viricel
  - Chargée de communication : Alexia Balagny

Huit Copilotes : Les huit communautés de communes adhérentes qui ont toutes la compétence collecte des déchets, mobilisées depuis 2006 par le syndicat des Cramades

Moyens humains mobilisés au sein de chaque communauté de communes :

- Un président, un vice président en charge de l'environnement, un ou plusieurs élus représentants au syndicat des Cramades, un directeur des services, un ou plusieurs chargés de mission environnement

Acteurs et partenaires de la démarche :

Mairies : Acteur de la propreté, de la prévention et du tri sur leurs communes mobilisées depuis 2006 par le syndicat des Cramades

Moyens humains mobilisés : les maires des communes, les élus en charge de l'environnement, les directeurs généraux des services et secrétaires généraux, les directeurs des services techniques et pour la ville de Saint-Flour, une chargée de mission ville propre (partenariat en cours avec ville de Saint-Flour depuis 2013), les agents techniques (espaces verts, responsables des campings, agents des médiathèques…)

Chambres consulaires : partenaires et acteurs du syndicat depuis 2013 (1ère convention en 2013, renouvellement de celle-ci en 2015 avec intégration de la CAPEB)

Moyens humains mobilisés :

CCI : Mr Bouniol Président de la CCI du Cantal, Marie Siquier, présidente de la commission environnement de la CCI, Thibault Bonnisseau, conseiller qualité sécurité environnement pour les entreprises

CMA 15 : Mr Vabret Président de la CMA du Cantal, Olivier Poulhes, chargé du développement économique à la chambre des métiers.

CAPEB Cantal : Mr Lacroix Président de la CAPEB Cantal, Président de la CAPEB Auvergne, Mme Thérèse Bos, secrétaire générale de la CAPEB Cantal

FFB du Cantal : Le syndicat des Cramades est en cours de discussion pour la mise en place de partenariat avec la FFB du Cantal, cette collaboration devrait être effective avant fin 2015.

Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale*:* convention de partenariat depuis 2013
Personnes ressources : La DASEN, l'Inspectrice de l'éducation nationale en charge de l'éducation à l'environnement, les conseillers pédagogiques de l'IEN de Saint-Flour et de Mauriac.

Conseil départemental du Cantal : Porteur du Plan départemental de prévention et de gestion des déchets non dangereux ainsi que du Plan départemental de prévention et de gestion des déchets du BTP. Personnes ressources : Céline Charriaud Vice présidente environnement, Bruno Denise chef du service environnement, Virginie Saillard, Chargée de mission prévention des déchets.

Partenaires mobilisés thématique tourisme :

- ***L'office du tourisme intercommunautaire des Pays de Saint-Flour*** : partenariat en cours depuis 2014 avec pour objectif, la sensibilisation des professionnels du tourisme aux pratiques éco responsables.

Personnes ressources : Eric Chastang, Président, Karine Decq Directrice de l'office du tourisme intercommunal

- Syndicat mixte du parc naturel régional des volcans d'Auvergne : partenariat en cours depuis 2013 avec pour objectif principal, la sensibilisation de leurs adhérents aux pratiques éco responsables.

Personnes ressources : Bernard Delcros, 1er vice président (et président de la communauté de communes du pays de murat) , Eve Alcaide,chargée de mission développement touristique durable.

Emmaüs Cantal : le syndicat des Cramades a contribué à la création de l'antenne Emmaüs de son territoire, nous collaborons depuis 2011 pour valoriser l'antenne Emmaüs par la promotion du don et de l'achat dans cette antenne Emmaüs. Référents Emmaüs Cantal : Présidente : mme Marie-Thérèse Seguy, responsable : Mr Lavergne

Le Relais : Partenaire du syndicat depuis 2010 sur la question du don et du réemploi des textiles. Référent relais : François Chambost,responsable d'exploitation

Milieu associatif : démarche associée à l'insertion professionnelle et l'économie circulaire)

-Aicv : Atelier d'insertion, collaboration pour la fabrication des composteurs en palettes recyclées
Personnes ressources : Martine Guibert présidente, Amandine Dischant responsable AICV

-***Les petites mains*** : Atelier d'insertion, Collaboration sur les thématiques du réemploi, des couches et lingettes lavables.
Personnes ressources : Malmezat Isabelle, responsable, Florence Benbaali, chef de l'atelier

- RERS : Relais d'échange réciproque de savoirs de Saint-Flour et de Murat : collaboration pour animations grand public sur les thématiques éco responsables. Personnes ressources : Michelle, employée.

- **Chambre d'agriculture et GVA ainsi que le comité de petite région agricole**
Le Syndicat a sollicité ces acteurs pour prévenir les déchets liés à l'activité agricole.

4- Gouvernance participative

La démarche du syndicat et de l'ensemble de ses partenaires et parties prenantes pendant ces trois futures années s'inscrira dans la droite ligne des démarches menées actuellement avec un renforcement des actions auprès d'acteurs ayant :

- Un gisement de déchets à éviter
- Un intérêt particulier de sensibilisation (enfants, associations)
- Un intérêt à développer des projets d'économie circulaire

Le diagnostic du territoire initié en 2010 et les résultats actuels du programme local de prévention des déchets (année 4) mettent en évidence les axes de travail et les acteurs que cette nouvelle démarche de progrès doit intégrer. Une liste de nos parties prenantes (voir annexe p.33 liste des parties prenantes) est d'ores et déjà établie afin d'impliquer l'ensemble de ces acteurs dès le début du projet. Ces acteurs sont déjà pour la majorité dans les thématiques d'actions du syndicat mais une remise à plat des objectifs doit être définie en mettant en œuvre une réelle réflexion collective sur les possibilités de changement bénéfiques pour les années à venir.

Les principaux acteurs ciblés seront :

- les habitants du territoire qu'ils soient en habitat individuel ou collectif ainsi que ceux présents dans des établissements de soins,

- les professionnels (commerçants, artisans, entreprises, industries,…)

- les collectivités

- les professionnels de l'agriculture

- les associations

L'objectif du syndicat est de piloter une démarche de progrès pour chacun de ces axes de travail en intégrant les partenaires utiles à l'atteinte des objectifs fixés.

Pour ce faire, des points réguliers serons réalisés avec les partenaires afin d'avancer sur les actions du futur programme. Ces points prendront la forme de réunions de travail entre partenaires d'une même action, d'autres parties prenantes pourront être intégrées au besoin.

Afin de faire régulièrement le bilan des actions réalisées, des comités de suivi seront réalisés permettant ainsi de maintenir ou adapter les objectifs de chaque action du programme.

Au besoin, des rencontres entre acteurs, partenaires, parties prenantes pourront être réalisées pour informer de l'avancée de certaines actions, pour travailler sur une thématique précise ou éventuellement lancer une réflexion sur de nouvelles pistes de progrès.

Un comité de pilotage du programme d'actions se réunira au moins une fois par an pour dresser l'état des lieux des actions menées et valider les futures actions à réaliser ; ce comité est l'occasion de réaliser quelques ajustements afin que les objectifs fixés au terme de ces trois années puissent être atteints.

Le contenu de ces réunions de travail se basera sur des données issues des indicateurs que le syndicat des Cramades et ses partenaires auront définis au préalable ensemble. Le syndicat et ses partenaires s'engagent à suivre de manière précise et régulière les indicateurs permettant de faire le point sur l'avancée des actions.

5- Démarche intégrée et formalisée

Le projet du syndicat des Cramades s'intègre pleinement sur les piliers de l'économie circulaire. Le syndicat a déjà engagé des actions dans ce sens au cours de son programme local de prévention des déchets avec ses partenaires actuels.

Développer une Offre responsable : Partenariat en cours avec la Cci, la Chambres de métiers et la Capeb et partenariat futur avec la FFBTP pour travailler auprès des commerçants, entreprises (objectifs : sécurisation des pratiques - développement de la valorisation avec de nouvelles filières - réduction des déchets : le déchet est de la matière première qui n'est pas à la bonne place

- Sensibilisation de tous les acteurs (guides, visites,…)
- Accompagnement de tous volontaires (diagnostics, formations, …)
- Mise en place de services adaptés (déchetterie pro, mutualisation des moyens,….)
- Renforcement du lien entre des producteurs de déchets et des entreprises susceptibles d'utiliser les déchets comme matière première

Développer une Consommation responsable et limiter le gaspillage

- Sensibilisation des citoyens sur les achats malins, les circuits courts, les produits naturels,…
- Sensibilisation des enfants (animations, gaspillage alimentaire, troc t trucs, guerriers de la récup…)

Allonger la durée d'usage :

- Promotion du réemploi et de la réparation : promotion recyclerie, développement de l'activité existante, édition guide réparation, journée de valorisation des métiers, stand de sensibilisation
- Promouvoir la Réutilisation : ateliers, stands, troc t trucs (maisons de services, crèches…), fabrication des composteurs en local avec matière première réutilisée et locale

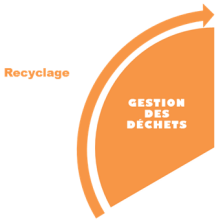

Réduire, Valoriser, sécuriser :

Collecte bacs, points d'apport volontaire + verre pav+ déchetterie +services associés

Centre de tri en régie

Plateforme déchets des professionnels

Démarche conçue de manière intégrée afin de respecter la hiérarchie des modes de traitement des déchets qui n'ont pu être évités :

- préparation en vue de la réutilisation : trocs t trucs, dons aux associations, recyclerie actuelle + projet extension des collectes en déchetterie et travail avec associations caritatives
- valorisation matière (recyclage et valorisation organique) : tri sélectif, compostage des déchets verts, compostage individuel (65%) et collectif (100% bailleurs engagés), volonté forte d'actions sur les biodéchets en centre bourgs
- valorisation énergétique, élimination : retraitement des bennes de déchetterie pour valorisation des plastiques, ISDND sur déchets ultimes associée à une unité de valorisation énergétique par cogénération.
- La démarche du territoire intègre des objectifs et des actions concernant les déchets d'activités économiques : partenariats, actions directes (un technicien spécialisé en agriculture, un responsable spécialisé qui interviennent auprès des professionnels, des agriculteurs, des collectivités, des services, ….

- La démarche du syndicat s'inscrit en cohérence avec les démarches des communautés de communes adhérentes, qu'ils s'agissent des Agendas 21 ou des territoires lauréats de l'appel à projet TEPCV « territoires à énergie positive » (ex : Communauté de communes du pays de Saint-flour est lauréate de l'appel à projets du ministère ainsi que la communauté de communes du pays de Murat)

6- Actions de prévention et de gestion des déchets : situation actuelle et objectifs de progrès

Description du plan d'actions ***conformément au cahier des charges****. Il est demandé quand cela est possible de budgéter les actions prévues dans le cadre du projet.*

Engagements obligatoires :

Les territoires candidats devront soit avoir déjà mis en place les actions suivantes, soit les envisager dans un délai maximal de 3 ans.

« 6.1 – Le territoire se dote d'objectifs quantifiés vérifiables (préciser ces objectifs dans le dossier) avec des échéances pour la transition vers une économie circulaire et l'amélioration de ses performances en matière de prévention et de gestion des déchets. Le territoire a mis en place un système de suivi régulier de ces indicateurs afin d'adopter des mesures correctives si la trajectoire ne paraissait pas satisfaisante pour les atteindre. Les données des indicateurs de prévention, de collecte et de traitement des DMA sont ou seront renseignées dans SINOE® déchets. »

Actions déjà réalisées

- Engagement du syndicat dans un programme local de prévention des déchets en 2010 :

Réduction de 6,2% de la production d'OMA sur le territoire (chiffre rapport année 4 programme local de prévention des déchets). Objectif à fin 2015 -7% de déchets produits en moins par rapport à 2010 (année de référence)

- Production DMA en augmentation due à une meilleure utilisation des déchetteries – fermeture des décharges sauvages- utilisation des bonnes filières (DEEE)
- Réalisation de comité de suivi et de pilotage dans le cadre du suivi des actions du programme local de prévention
- Surveillance régulière des tonnages par producteurs de déchets et par flux avec actions correctrices au besoin

Engagement pour les 3 ans à venir

- Réduction de la production de déchets de – 7% en trois ans par rapport à 2015.

<u>Moyens pour atteindre l'objectif :</u>

- un programme d'actions et de sensibilisation mené par le syndicat des Cramades et les partenaires

- réalisation d'une étude de préfiguration : cette étude sera réalisée par un organisme extérieur au syndicat afin d'avoir la vision la plus réaliste du territoire et pouvoir évaluer précisément le potentiel du syndicat et pouvoir travailler sur des axes de travail pertinents.

- élaboration d'un programme local de prévention des déchets plus ambitieux en tenant compte des résultats déjà obtenus

- Renforcement des comités de suivi pour suivre plus finement l'atteinte des objectifs de chaque action

  <u>Moyens pour atteindre l'objectif :</u>

  Mobiliser les partenaires autour de projets communs afin que chacun est sa place dans cette démarche de progrès

- Renseignements dans SINOE des données liées à la prévention, à la collecte et au traitement des DMA

<u>Moyens pour atteindre l'objectif :</u>

- Collaboration plus étroite avec les communautés de communes pour évaluer précisément les pistes de réduction de la production des DMA,

- Mettre en place des indicateurs mensuels pour évaluer la production de DMA sur le territoire. (Suivis évolutions des tonnages, caractérisations de déchets,…)

« 6.2 – Les collectivités membres du territoire disposent d'une comptabilité analytique sur les déchets. Le personnel est formé à la matrice des coûts ou Comptacoût. Elles remplissent annuellement la matrice des coûts et le cadre des coûts de la prévention de l'ADEME, dans une optique d'optimisation des services. »

Actions déjà réalisées

Remplissage de la matrice des coûts de traitement du Syndicat des Cramades

En ce qui concerne le traitement, le Syndicat des Cramades a remplit les matrices des coûts pour les années 2010, 2011, 2012, 2013 et 2014

100% de la population est couverte par la matrice des coûts de traitement.

Remplissage des matrices des coûts de collecte des communautés de communes adhérentes

Le syndicat a la connaissance des coûts des 8 communautés de communes à minima sur une année de référence du programme de prévention.

La seule communauté de communes pour laquelle aucune donnée n'était connue a fusionné au 1er janvier 2014 avec la communauté de communes du Pays de Saint-Flour Margeride.

Le Syndicat réalise le remplissage des matrices pour le compte de ses adhérents.

Remplissage de la matrice des coûts de la prévention de l'Ademe

Le syndicat des Cramades est à jour pour le remplissage de la matrice des coûts de la prévention. Il a renseigné la matrice des coûts pour les années 2013 2014.

L'ensemble des matrices renseignées ont été communiqué à l'Ademe et aux communautés de communes concernées.

Engagement pour les 3 ans à venir

- Régularisation des matrices
- Poursuite du remplissage annuel de matrice des coûts de traitement

« 6.3 – Les collectivités membres du territoire assurent une transparence et organisent une communication sur le financement et le coût du service public de gestion des déchets. Les rapports du maire sur la gestion des déchets sont pédagogiques et diffusés annuellement. »

Actions déjà réalisées

Le Syndicat publie chaque année son « rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ».

Ce rapport annuel est adressé à toutes les communautés de communes adhérentes ainsi qu'aux partenaires (Conseil départemental, Ademe…).

Ce rapport fait état de l'organisation du traitement des déchets par le syndicat par site de traitement, de la mise en place de nouvelles filières, des actions menées en faveur de la prévention des déchets et des coûts de traitement notamment au regard de la matrice des coûts.

Le rapport du syndicat est annuellement mis en ligne sur le site internet du syndicat :

http://www.syndicatdescramades.fr/le-syndicat-des-cramades/publications/

Les rapports annuels des années précédentes (depuis 2009) sont consultables librement sur le site internet.

Pour ce qui concerne les communautés de communes adhérentes, le syndicat adresse annuellement un rapport annuel type à chaque communauté de communes et le syndicat fournit les éléments nécessaires au remplissage du rapport.

Des informations relatives à la gestion des déchets et aux coûts sont régulièrement fournies aux habitants via le journal des Cramades (explication sur la teom, coûts…) ainsi que par internet. Les infos concernant les coûts sont présentées de manière à être compréhensible par tous.

Engagement pour les 3 ans à venir

Le Syndicat s'engage à poursuivre dans cette démarche de transparence et à éditer des publications de plus en plus pédagogiques.

Le Syndicat s'engage à mobiliser ses adhérents pour qu'ils aient la même démarche

« 6.4 – Prévention des déchets :

***Prévention des déchets ménagers et assimilés : les collectivités du territoire ont mis en place un PLPDMA (plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés) performant** »*

Actions déjà réalisées

Le syndicat des Cramades porte depuis 2010 un programme local de prévention des Déchets axé sur une baisse des OMA et une surveillance des principaux déchets des déchetteries (encombrant, déchets verts, textiles, gravats, bois, cartons, papiers).

Ce programme est piloté depuis son début par un animateur dédié à 100% à ce programme local de prévention des déchets, accompagné par une équipe d'animation (trois animateurs) et de communication (une chargée de communication) pour mener à bien les actions de terrain nécessaires à l'atteinte des objectifs.

Les thématiques de travail du programme actuellement mis en œuvre sont la gestion des bio déchets (compostage individuel, partagé, méthodes de détournement par animaux et autres, jardinage au naturel), la promotion de la consommation responsable, l'exemplarité des collectivités, le gaspillage alimentaire, la promotion du lavable (couches, lingettes…) la prévention des déchets des professionnels et des agriculteurs, les acteurs du tourisme, la baisse de la nocivité des déchets, la sensibilisation des plus jeunes aux thématiques de la prévention des déchets, la baisse des imprimés non sollicités.

Résultat année 4 du programme (fin 2014) : baisse de la production **d'OMA de 6,2%** objectif -7% fin 2015

Engagement pour les 3 ans à venir

- Mettre en œuvre un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés performant avec de nouvelles pistes d'actions (gestion des biodéchets en centres bourgs, litières d'animaux…)
  - <u>Moyens pour atteindre l'objectif :</u>

Travailler en collaboration étroite avec les communautés de communes pour connaître les tonnages collectés de l'ensemble de leurs déchets sur les déchetteries

Définir un objectif quantitatif de réduction des quantités de DMA produites :

Le syndicat ambitionne une baisse de 10% des DMA d'ici 2020 par rapport à 2014.

La baisse des quantités produites nécessite la mobilisation de l'ensemble des acteurs du territoire (citoyens, professionnels, collectivités)

Prévention des déchets des administrations :

Actions déjà réalisées

Dans le cadre du programme local de prévention des déchets, le syndicat mène des actions pour réduire et améliorer la gestion des déchets et leur nocivité.

Nous proposons aux collectivités volontaires (communes, communautés de communes, établissements publics (école, maisons de retraite,…) d'intervenir pour améliorer les pratiques.

Depuis 2011 :

- Intervention annuelle dans chaque conseil communautaire des communautés de communes adhérentes pour sensibiliser les élus à la prévention des déchets
- Réalisation de visites du site des Cramades par l'ensemble des élus communautaires, plusieurs conseils municipaux
- Envoi régulier de courriers d'informations auprès de l'ensemble des collectivités du territoire sur les thématiques de réduction des déchets et de leur nocivité.
- 5 communes engagées dans la réduction de leur consommation de papier (charte du Conseil départemental du Cantal)
- 3 communes engagées dans la démarche portée par le syndicat : communes engagée pour moins de déchets (qui ont travaillé sur la mise en place du compostage dans leur commune, l'amélioration du tri des déchets,…)
- Réalisation de formations pour les agents de collectivités sur le compostage, les gestes de tri, la gestion des déchets, ...
- 13 collectivités ont mis en place du compostage (en bac et en lombricompostage)
- 34 écoles sur 53 compostent leurs déchets de restauration et 5 détournent leurs déchets
- Le syndicat se veut exemplaire dans cette démarche. Nous travaillons depuis le début pour améliorer nos pratiques : Tri dans les locaux, compostage pour les agents du syndicat, lombricompostage sur site, remplacement des produits d'entretien par des produits éco labellisés et naturels (réalisés par nos soins), mise en place lingettes lavables pour nos installations, création d'un jardin pédagogique au sein de nos locaux, mise en place d'un hôtel à insectes, réduction des consommations de papier, impression sur brouillons (bac à brouillons dans photocopieur), recto verso automatique, utilisation de papiers recyclés et PEFC, achat de fournitures de bureau éco-responsables, …

Engagement pour les 3 ans à venir

L'objectif du syndicat sera de réduire et améliorer la gestion des déchets des collectivités et leur nocivité

- Accompagner les collectivités dans une démarche d'éco responsabilité afin qu'elles deviennent des collectivités engagées pour moins de déchets et ceci en menant des actions concrètes :
  Opération commune engagée pour moins de déchets, opération compostage en centre bourg,
  Entretien des espaces verts au naturel, promotion de l'autocollant stop pub dans toutes les communes (30 sur 123 équipées d'un distributeur d'autocollants : objectif 100% des communes proposent l'autocollant stop pub)
  Mise en place d'actions favorisant la biodiversité (prairies fleuries, hôtel à insectes,….)
  Visites des installations du syndicat des Cramades

- Créer et renforcer notre coopération avec les services d'accueil, d'animation et de valorisation du patrimoine des collectivités (médiathèques, centre social de Saint-Flour, pays d'art et d'histoire, maisons des services, écomusée,…)

- Renforcer la sensibilisation des publics scolaires et mettre en place des actions concrètes au sein de ces établissements (réalisation de projet EEDD éducation à l'environnement et au développement durable)

- Poursuite des démarches actuelles du syndicat pour tendre vers l'éco-exemplarité : parrainage d'une ruche, travail à engager sur les produits dangereux utilisés pour l'entretien des installations et machines.

Prévention des déchets d'entreprises :

Actions déjà réalisées

Dans le cadre de notre démarche, les déchets des entreprises ont été identifiés comme gisement prioritaire. La redevance spéciale n'étant pas instaurée sur le territoire de toutes les Communautés de communes adhérentes, l'incidence de l'activité des professionnels sur le poids total des déchets par habitant est notable.

-Signature en mars 2013 d'une convention de partenariat entre le syndicat, la CCI du Cantal et La Chambre des métiers et de l'artisanat du Cantal, convention renouvelée en juillet 2015 avec l'intégration d'un nouveau partenaire, la CAPEB du Cantal.

-Recrutement d'un technicien prévention des déchets des entreprises en juillet 2013 pour intervenir gratuitement auprès des professionnels en effectuant des bilans déchets.

- 5% des entreprises du territoire ont été rencontrées (2200 professionnels recensés)

- Les diagnostics réalisés ont permis de sensibiliser et d'initier des actions diverses en terme de gestion, de réduction des déchets et de lutte contre la production de déchets dangereux du type :
  - Promotion du compostage
  - Amélioration du geste de tri
  - Promotion des lingettes réutilisables avec un service de lavage
  - Promotion de l'utilisation de produits éco labellisés ou naturels fabriqués maison
  - Sensibilisation à l'utilisation des filières de traitement appropriées
  - Mise en place de points de collecte des piles et autres déchets dangereux
  - Limitation du gaspillage alimentaire dans les restaurations collectives
  - Evitement de l'utilisation de produits jetables et sensibilisation aux alternatives possibles
  - Limitation de l'utilisation de produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts par la sensibilisation aux pratiques éco-responsables d'entretien
  - Proposition de visite des installations des Cramades (déchetterie PRO, Centre d'enfouissement,..)
  - Recherche de filières de traitement et de valorisation pour les déchets actuellement non valorisables

- Mise en place fin 2014 d'une plateforme de tri des DIB pour les professionnels sur le site des Cramades

Engagement pour les 3 ans à venir

L'objectif du syndicat sera de contribuer à l'amélioration de la gestion des déchets des professionnels de son territoire et à l'atteinte des objectifs fixés de réduction des déchets et également à la sécurisation des pratiques (lutte contre les dépôts sauvages, l'enfouissement des déchets, le brûlage…)

- <u>Moyens pour atteindre l'objectif :</u>

- Renforcer le partenariat en cours avec la CCI, la CMA et la CAPEB en intégrant d'autres acteurs du territoire comme la FFBTP du Cantal avec qui le syndicat et en cours de discussion pour la mise en place d'un partenariat d'ici fin 2015
- Poursuite du plan d'actions en cours : Améliorer les pratiques de tri, compostage et réduction des déchets, compostage en établissement de santé, promotion de la plateforme de tri DIB des Cramades, Promotion de la boîte anti gaspi, travail spécifique sur les gisement des déchets du BTP,…
- Pérennisation et développement de la plateforme de tri DIB des professionnels : Communication, recherche de filières de valorisation des déchets, valoriser les filières locales de réemploi et de revente dans un but d'économie circulaire.
- Viser la disparition de l'enfouissement sauvage et du brûlage des déchets pros : communication sur impact brûlage et enfouissement.

« 6.5 – Les collectivités du territoire ont mis ou projettent de mettre en place une tarification incitative. »

Actions déjà réalisées

La tarification incitative n'est pas généralisée sur le territoire.

Certaines communautés de communes ont intégré une part de redevance « au volume de déchets produits » en mettant en corrélation les volumes des bacs des professionnels et le montant de redevance spéciale à régler.

La facturation du traitement des déchets par le syndicat comprend une part incitative étant donné que la facturation des mises en enfouissement est réalisée sur la base d'un coût à la tonne.

Engagement pour les 3 ans à venir

Le Syndicat s'engage à renforcer le poids de la part incitative dans la facture des communautés de communes, montant qui est ensuite refacturé aux usagers.

Le Syndicat s'engage à accompagner les communautés de communes vers la mise en place d'une part de tarification incitative.

« 6.6 – Les collectivités du territoire ont mis ou projettent de mettre en place la redevance spéciale pour financer le service rendu aux entreprises et administrations bénéficiant du service public de gestion des déchets. »

Actions déjà réalisées

Une partie des communautés de communes adhérentes a mis en place la redevance spéciale.

C'est notamment le cas des communautés de communes de la Planèze, du Pays de Massiac, du Pays de Pierrefort Neuvéglise.

Les communautés de communes du Pays de Saint-Flour Margeride et du Pays de Murat ont mis en place partiellement des dispositifs de redevance spéciale (redevance pour les administrations, redevance pour le financement de service de collecte de cartons…).

Le territoire de la Margeride est d'ores et déjà couvert par une redevance spéciale (existante avant la fusion des communautés de communes Margeride-Truyère et du pays de Saint-Flour)

Engagement pour les 3 ans à venir

Le Syndicat des Cramades a d'ores et déjà prévu de réaliser une étude visant à l'harmonisation et /ou la mise en place de la redevance spéciale sur les différents territoires des communautés de communes adhérentes.

L'objectif de cette étude est de permettre aux communautés adhérentes de mettre en place ou de faire évoluer leur redevance spéciale.

Une étude sera réalisée ensuite sur la question de la mutualisation de la collecte à l'échelle du syndicat.

« 6.7 – Tri à la source des biodéchets »

Actions déjà réalisées

Le Syndicat a fait le choix fort du compostage de proximité. Ce choix s'inscrit pleinement dans la démarche de prévention des déchets (non prise en charge au titre de la collecte).

Cette démarche est d'autant plus forte que le territoire est situé en milieu rural : les possibilités de détournement via le compostage, les tas de fumiers et les animaux sont importantes et les charges liées à la collecte trop importante pour une collecte de biodéchets.

Sondage réalisé par téléphone et en porte à porte lors du diagnostic pour la mise en œuvre d'un programme local de prévention : 65% habitants compostent leurs déchets verts de jardin et 53% habitants compostent leurs déchets de cuisine

- Compostage individuel : 1400 nouveaux foyers compostent leurs déchets depuis 2010

Estimation de **231 tonnes détournées par an** de reste de cuisine (moyenne : 165Kg/foyers/an)

- Compostage partagé : 100% des bailleurs sociaux associés et engagés

14 quartiers équipés, 19 points de compostage en place

7 établissements de santé compostent leurs déchets de préparation (gisement important au regard du nombre d'établissements et de personnes âgées sur le territoire)

8 résidences locatives équipées, 464 appartements concernés, 23 points de compostage en place

39 écoles et une crèche valorisent leur déchets fermentescibles (35 par compostage, 5 animaux)

10 collèges et 1 lycée compostent leurs déchets de restauration,

9 centres de loisirs équipés de composteurs

12 établissements touristique équipés du compostage (campings, gites, résidence collective)

Total de **116 points** de compostage, moyenne détournée par point de compostage : 1,2 tonnes/an

Total **: 139.2 tonnes** de déchets détournés par an grâce au compostage.

- Compostage partagé « communes éco exemplaires »

10 collectivités engagées dans le compostage : Ségur les villas, Allanche, Neussargues-Moissac, Chaudes-Aigues, Saint-Flour, Parc naturel régional des volcans d'Auvergne, Communauté de communes du Pays de Saint-Flour, Gentiane, du Pays de Massiac, Caldaguès Aubrac

Dont trois en centre bourgs :

- Saint-Flour en ville basse : composteurs partagés avec des bioseaux proposés aux habitants et professionnels de la restauration

-Ségur les villas et Chaudes-aigues : composteurs de quartier

Alternatives pour gestion des espaces verts: moutons et chevaux pour la commune d Saint-Flour et moutons pour la commune de Chaudes-aigues

Engagement pour les 3 ans à venir

- Mise en place d'un programme d'actions « A chaque centre bourg sa solution » : Projet compostage partagé sur les communes de Saint-Flour, Murat, Massiac
- Promotion du compostage individuel et partagé sur le territoire : équipement de quartiers volontaires, d'établissements volontaires, d'établissements touristiques volontaires, de professionnels volontaires.
- Programme de sensibilisation de la population aux thématiques permettant la réduction des biodéchets à la source :
- Le gaspillage alimentaire (stands, ateliers spécifiques, communication (journaux, site internet,…), formations à destination de publics ciblés (adhérents de l'épicerie social,…)
- Le jardinage au naturel (stands, diffusion de guides dédiés à cette thématique, visite de jardin exemplaires, informations comment valoriser ses déchets de jardins (compostage paillage,..)
- Poursuite de la collecte et de la valorisation des déchets verts par co compostage sur le site des Cramades pour fabriquer un amendement organique normé AFNORutilisable par les agriculteurs du territoire.

Actions complémentaires : un engagement sur les points suivants en fonction du contexte local constituera un atout pour la candidature

« 6.8 – Innovations dans les collectes séparatives »

Actions déjà réalisées

- Le centre de tri des Cramades est en fonctionnement depuis 2000, il a été modernisé en 2009 pour améliorer ses performances. Il est actuellement en mesure de traiter le flux d'emballages recyclables du territoire.
- Le territoire est pourvu de six déchetteries gérées par les communautés de communes adhérentes qui acceptent les déchets des particuliers et des professionnels.
- Le syndicat des Cramades a mis en fonctionnement une déchetterie dédiée aux professionnels en décembre 2014 afin de valoriser les déchets des entreprises.
- La communauté de communes du pays de Murat en charge de la collecte des déchets ménagers propose un service de collecte des cartons pour les professionnels de son territoire.
- Suite aux différents changements (intégration communes et inversement) au sein des communautés de commune du pays de Saint-Flour Margeride, du pays de Pierrefort Neuvéglise et de la planèze, les communautés de communes ont optimisé les collectes de déchets de leur territoire afin de maîtriser le coût de collecte actuel.

Engagement pour les 3 ans à venir

- déploiement de la filière Eco mobilier avec un seul contrat (délibération des coms coms adhérentes reçues)
- nouvelles filières sur la déchetterie pro des Cramades : adaptation au regard des gisements des déchets des entreprises si pas de prévention possible
- centre de tri: contacts en cours avec Valorplast pour extension des consignes de tri des emballages plastiques et adaptation des contenants et des tournées
- Les communautés de communes de Planèze et du pays de Saint-Flour Margeride étudient actuellement la mise en place d'une collecte des cartons des professionnels.
- Une étude portée par le syndicat des Cramades sera réalisée au cours de ces trois années sur la question de la mutualisation de la collecte à l'échelle du syndicat.

« 6.9 – Mise en place de déchèteries professionnelles notamment pour déchets du BTP »

Actions déjà réalisées

- 1 déchetterie dédiée aux professionnels dont ceux du BTP est en place depuis décembre 2014 ; elle permet de répondre aux besoins de traitement des entreprises du BTP concernant les déchets industriels banaux (DIB) qui représentent 27% de leurs déchets (données Cantal)

Les nouvelles filières sont notamment les suivantes : PVC, PE, PP, films et bâches plastiques…

- Les six déchetteries du territoire acceptent les professionnels.
- Le syndicat des Cramades accepte sur site les déchets inertes
- 2 acteurs économiques locaux valorisent les déchets inertes : entreprise Marquet (Carrière), entreprise gueniot : réemploi, réutilisation
- Trois CET de classe 3 sur le territoire : ISDI d'Oradour, entreprise Marquet, ISDND des Cramades, ISDI lacombe
- Nous observons sur le territoire des Professionnels ayant des pratiques de réemploi afin de limiter les volumes à traiter.

Engagement pour les 3 ans à venir

- développement de la déchetterie pro des Cramades qui vient d'entrer en service
- mise en place de nouvelles filières
- édition d'un guide dédié aux professionnels (2000 exemplaires) pour promouvoir les bonnes pratiques, éviter les pollutions et développer l'utilisation de la déchetterie
- envoi du guide en partenariat avec les chambres consulaires, la Capeb et l'Agence de l'eau à tous professionnels du territoire
- recherche d'un nouveau partenaire : la FFBTP
- session de formation sur site pour promouvoir l'activité et former les salariés des entreprises
- sensibilisation via les outils de communication des partenaires (sites internet, Cantal Eco…)

« 6.10 – **Valorisation des déchets »**

Actions déjà réalisées

- Le syndicat des Cramades retraite des bennes d'encombrants et de bois venant des six déchetteries du territoire afin de détourner une partie de ces déchets vers des filières de valorisation.

Pour les bennes d'encombrants, le plastique est le matériau le plus trié, la ferrailles et les déchets recyclable (cartons, emballages,..) représente un faible gisement.

Pour le bois non valorisable, il est broyé avec récupération des métaux en sortie de broyeur.

- Pour s'adapter au besoin des professionnels, nous étudions au cas par cas les problématiques déchets des professionnels de notre territoire afin d'éventuellement faire évoluer les règles d'acceptation de la déchetterie professionnelle des Cramades en relation avec nos partenaires.
- L'ISDND des Cramades produit actuellement du bio gaz qui est capté et valoriser sur une station de cogénération. La station de cogénération produit de la chaleur et de l'électricité à partir du biogaz. Quatre turbines produisent de l'électricité, revendue à EDF et de la chaleur, utilisée pour chauffer les cabines du centre de tri ainsi que les bureaux.
- Nous développons des filières de collecte et de valorisation Grâce à des partenaires locaux (exemple du relais 48 : déploiement d'un réseau de conteneurs de collecte sur le territoire permettant de capter les déchets textiles des habitants. Nous sommes passés de 8 points de collecte en 2011 à 30 points de collecte en 2015. La collecte des textiles est passée de 112 tonnes en 2011 à plus de 180 tonnes en 2014)

Engagement pour les 3 ans à venir

- Le syndicat s'engage à mettre en place et développer avec ses partenaires toutes nouvelles filières par rapport aux déchets professionnels et ceux produits par les habitants.

« 6.11 – Démarches d'écologie industrielle et territoriale »:

Actions déjà réalisées

Le syndicat grâce à son réseau de partenaires à la possibilité de mettre en relation les acteurs du territoire pour faire émerger des démarches de progrès, afin de valoriser des déchets d'une filière comme ressource pour cette même filière ou pour une autre filière, de manière à ce qu'il ne reste que des déchets ultimes et en quantité minimale.

Exemple d'une clinique de notre territoire :

Projet de valorisation des déchets fermentescible de la restauration collective pour nourrir les chiens du chenil présents dans la commune : le projet est en cours, il débutera dès réalisation des travaux nécessaires dans le chenil. La communauté de communes soutient ce projet et s'est engagée à cofinancer les matériels nécessaires au transport et à la stérilisation des déchets.

Exemple du sel issu des salaisons :

Analyse du sel en vue de tester les utilisations potentielles pour le salage des routes en hiver

Exemple des palettes :

Réemploi des palettes récupérées en déchetterie et auprès des professionnels par un atelier d'insertion pour la fabrication des composteurs

Exemple des cagettes (en cours de traitement) :

Mise en relation d'acteurs locaux pour la reprise de cagettes issues d'un hypermarché en vue de la réutilisation locale (maraîchers, pépiniéristes….) et de l'évitement du déchet

Exemple des déchets de batteuse réutilisés comme matière sèches pour les composteurs

Autres : laine de mouton…

Engagement pour les 3 ans à venir

Créer une plateforme d'échanges ou des actus déchets /produits (sur notre site internet ou autre outils à définir) afin de mettre en relation les acteurs entre eux.

Continuer à mettre en relation les acteurs du territoires afin de soutenir les projets novateurs en terme de déchets.

Soutien des activités susceptibles d'être créées pour la réutilisation, le réemploi ou la transformation d'un déchet et la création de richesses et d'emplois locaux (sous réserve d'une logique environnementale globale).

« 6.12 – Marchés publics et consommables »

Actions déjà réalisées

Le syndicat des Cramades et ses collectivités adhérentes se doivent d'être exemplaires en matière d'achat et de gestion de leurs déchets afin de montrer l'exemple aux habitants, entreprises et agriculteurs du territoire.

Le syndicat intègre déjà lors de ses achats des critères liés à l'impact environnemental. Par exemple pour l'achat des produits d'entretien destinés au nettoyage des locaux, ces produits sont éco labellisés sauf exception des produits de désinfection obligatoire pour notre structure et nos agents.

Le syndicat a également fait le choix de l'achat de papiers recyclés. Seuls les papiers nécessaires pour des utilisations particulières sont à minima certifiés PEFC (ce type de papier est minoritaire par rapport au papier recyclé)

Le syndicat s'est engagé depuis deux ans à ne commander que des fournitures de bureau responsables (recyclable, en matière recyclée, rechargeable,…)

Le syndicat est également soucieux des critères de durabilité et de réparabilité des achats.

Le syndicat et certaines communes et communautés de communes de son territoire sont engagés dans la charte du Conseil Départemental du Cantal visant la réduction de la consommation de papier.

Engagement pour les 3 ans à venir

Le syndicat s'engage à sensibiliser les collectivités de son territoire aux achats éco responsables, à la fois en ce qui concerne le suremballage des fournitures, mais également sur la nocivité des produits.

Des groupements de commandes (fourniture de bureau, papiers, produits d'entretien,…) pourront être organisés par le syndicat afin d'initier le changement de comportement.

Le syndicat sensibilisera les collectivités de son territoire sur l'intérêt d'intégrer systématiquement dans les appels d'offre de leurs marchés publics de travaux, fourntiures ou de services, des critères de performance environnementale.

« 6.13 – Filières REP »:

Actions déjà réalisées

Les communautés de communes adhérentes ont contractualisées avec la majorité des éco organismes des filières à responsabilité élargie des producteurs (REP) dans le cadre de leur compétence collecte des déchets (Recylum, Ecosysteme, …).

Le syndicat des Cramades est en contrat avec les éco-organismes liés à sa compétence traitement (Ecofolio, Eco-emballages) et également avec les éco organismes liés à la compétence collecte des communautés adhérentes lors de contrats groupés (contractualisation avec l'éco organisme Eco Mobilier en cours sous la forme d'un seul contrat : les délibérations de toutes les communautés de communes ont d'ores et déjà été reçues)

Engagement pour les 3 ans à venir

Mise en place suite à la signature du contrat avec éco mobilier de points de collecte des DEA sur le territoire

Recherche de nouvelle collaboration avec l'éco organisme Eco tlc : les communautés de communes seront invitées à se prononcer.

« 6.14 – Promotion de l'économie sociale et solidaire »

Actions déjà réalisées

ZOOM SUR LES CREATION D'EMPLOIS :

- **Recyclerie :**
  - La prévention des déchets a permis l'installation d'une antenne Emmaüs à Saint-Flour en 2011 (projet ville, communauté de communes, syndicat, Ademe, Conseil départemantal…) et la mobilisation des partenaires autour de cette activité qui crée du lien social et de l'emploi.
  - La prévention va permettre de générer une nouvelle vague de création d'emploi dans la mesure où Emmaüs est dans une démarche de développement de son activité dans la période à venir.
- **Composteurs :**

  - Le Syndicat a confié la fabrication des composteurs en bois de récupération a une entreprise d'insertion locale ce qui présente un double intérêt :

    - favoriser l'insertion professionnelle et la création d'emploi

    - valoriser un déchet à savoir les palettes récupérées en déchetterie et auprès des professionnels.

La prévention est également génératrice de lien social notamment avec le compostage partagé (bailleur sociaux, médiateurs, gardiens, maîtres composteurs et habitants…)

- **Lingettes et couches lavables :**
  - Le Syndicat fait appel aux services d'une association qui fait de l'insertion professionnelle pour la fabrication de lingettes lavables et de couches. A titre d'exemple, cette association a réalisé les couches lavables pour les essais en crèche à Saint-Flour.
- **Promotion du don et du réemploi des textiles :**
  - Depuis 2010 le syndicat a pour objectif de promouvoir les associations de récupération des textiles sur le territoire (vêtements, maroquinerie,..) afin de réduire cette part de textiles encore présente dans les OMA.
  - 5 Associations sont aujourd'hui en capacité de récupérer ces vêtements : le Relais 48, l'AICV, le secours catholique, le secours populaire. Les tonnages collectés et ainsi détournés sont suivis annuellement.
  - Le syndicat fait la promotion du don des textiles auprès des collectivités et acteurs de son territoire.

Engagement pour les 3 ans à venir

- Continuer à travailler et renforcer les partenariats en cours et appuyer les projets de développement de ces structures : composteurs, textiles, réemploi, insertion professionnelle
- Suivi et développement d'Emmaüs Saint-Flour ; accompagnement du syndicat sur le projet de mise en place de moyens de pré collecte en déchetterie.
- Développement de nouveaux partenariats avec les associations caritatives
- Développement des points de collecte du Relais 48 et communication spécifique

« 6.15 – Lutte contre les dépôts sauvage de déchets »

Actions déjà réalisées

Le Syndicat souhaite poursuivre ses efforts en faveur de la fermeture des dépôts sauvages et de l'accompagnement vers de nouvelles pratiques : prévention des déchets avec les pratiques de don, échange, réparation, utilisation des recycleries ; valorisation (des déchetteries, nouvelles filières…)

Pour ce faire, le syndicat met en place des actions concrètes au service de la préservation de notre environnement :

- Sensibilisation des nouvelles équipes municipales
- Sensibilisation et responsabilisation des populations aux pollutions liées aux décharges sauvages (impact sur le milieu naturel, rivière : en lien avec l'agence de eau qui est partenaire) :
  - via le journal des Cramades et les réseaux sociaux
  - via les journaux des collectivités (communautés de communes et mairies)
- Opération « nettoyons la nature » (ex : opération de nettoyage menée par le syndicat et la mairie de Neuvéglise pour nettoyer la forêt de Charvielh avec sollicitation de la population, sensibilisation et fabrication d'un cerf à partir des déchets récupéré et d'une exposition sur l'impact des décharges sauvages) en vue de la fermeture des décharges sauvages par les mairies
- Mise en valeur et promotion des déchetteries et recycleries et des services associés
- Participations aux temps forts : SEDD, SERD, Journée mondiale de l'eau…
- Accompagnement des communes pour la fermeture des décharges sauvages et la communication auprès des riverains sur les solutions de traitement adaptées à chaque déchet : nettoyage, grillage, arrêté municipal prévoyant les sanctions, affichage.

Engagement pour les 3 ans à venir

- Poursuite de la démarche engagée pour lutter efficacement contre les dépôts sauvages de déchets.
- Interpellation des maires concernés pour mener ensemble les actions nécessaires à l'arrêt des mauvaises pratiques
- Réalisation d'opération « nettoyons la nature » en lien avec les acteurs concernés (collectivité, habitant, professionnels). Intégration lors de ces opérations d'autres publics dans un but de sensibilisation (écoles, étudiants, …)
- Poursuite de l'accompagnement des communes pour la fermeture des décharges sauvages. Lien au besoin avec l'Inspection des installations classées
- - Sensibilisation et responsabilisation des professionnels aux dangers et impacts sur le milieu naturel des mauvaises pratiques (décharges sauvages, nettoyage dans les cours d'eau…) : édition d'un guide des bonnes pratiques et des impacts adressé à tous les commerçants, artisans et entreprises du territoire (environ 1800 professionnels)
- Renforcement du maillage du territoire en services de proximité (recycleries, aires de dépôts des déchets verts…)

« 6.16 – Le territoire agit et projette d'agir pour la prévention des déchets des agriculteurs »

Actions déjà réalisées

Les exploitations agricoles représentent 61% des établissements actifs du territoire. Le syndicat a depuis 2011 intégrer cette thématique d'actions dans son programme local de prévention des déchets.

Un état des lieux a été réalisé en 201 .

Objectif de cet état des lieux : dresser un bilan des pratiques actuelles et des solutions existantes sur le territoire.

Collaboration avec les acteurs locales : les communautés de communes, les GVA, les institutions agricoles, les agriculteurs, les distributeurs

Recrutement en novembre 2014 d'un chargé de mission pour mener des actions auprès des professionnels de l'agriculture.

Elaboration d'un guide technique pour sensibiliser les agriculteurs dans lequel sont présentées, déchet par déchet, les règles de stockage, les modalités de collecte et les filières de traitement ou de valorisation ainsi que les astuces de réduction possibles.

Ce guide a été envoyé à l'ensemble des agriculteurs du territoire avec un courrier d'accompagnement

Travail spécifique avec l'INRA de Marcenat :

Le site de l'INRA de Marcenat a bénéficié de notre accompagnement suite à leur demande pour améliorer la gestion des déchets au sein des installations. Réalisation d'un diagnostic complet, sensibilisation de l'ensemble des employés, mise en place du compostage à la cantine, mise en place du tri dans les locaux (bureaux, exploitations, atelier mécanique,…), limitation des consommations de papiers de bureaux, achats responsables (sacs d'aliments recyclables, bidons de produits consignés), suppression du gobelet jetable à la machine à café (utilisation de mugs réutilisables)

Le syndicat participe aux comités de pilotage réalisés sur le territoire concernant le thématique déchet.

Engagement pour les 3 ans à venir

- Poursuite de la démarche engagée auprès des agriculteurs sur la sensibilisation des agriculteurs à des pratiques agricoles alternatives afin de réduire la nocivité des déchets : méthodes physiques, sélection des espèces et associations, biocontrôle, gestion de l'interculture, médecines alternatives.

- Lancement de la réflexion sur le traitement et la valorisation des pneus agricoles (ensilage) : le syndicat souhaite changer les pratiques actuelles (stockage sauvage et brûlage de pneus) sur son territoire. Nous avons relevé cet axe de travail suite à l'état des lieux de 2014. Une partie non négligeable des agriculteurs mettent de côté l'utilisation de pneus pour la fabrication des silos d'ensilage. Un grand nombre d'agriculteurs se retrouvent en possession de grande quantité de pneus usés. L'objectifs du syndicat sera de mobilisé les acteurs nécessaires pour trouver ensemble des solutions adaptés de traitement et ou de valorisation de ces pneus.

- Le syndicat est en cours de discussion avec les groupements d'agriculteurs de son territoire pour élaborer ensemble son futur programme d'action auprès de l'ensemble des agriculteurs (2104 agriculteurs recensés)

- Promotion du Guide Agri des Cramades

« 6.17 – Autres actions adaptées au contexte local » : les litières d'animaux domestiques

Actions déjà réalisées

- Réflexion sur les quantités de déchets de litières dans les poubelles d'ordures ménagères : interrogations d'habitants sur la consommation de litière lors de la mise en place du compostage partagé.
- Essai de compostage de litière végtale par les agents du syndicat (à titre personnel)
- Recherche de données nationales : « Plus de 400.000 tonnes de déchets de litières pour chat par an- Les quelques **11,5 millions de chats** domestiques français – selon la dernière enquête de la FACCO – produiraient plus de **400.000** tonnes de déchets par an, soit 13 kilos de litière par seconde. »

Données rapportées à la population du syndicat : 7790 chats sur le territoire soit 264 tonnes de déchets de litières par an

Engagement pour les 3 ans à venir

- Recherche de familles volontaires pour composter leur litière végétale (compostage domestique séparé des biodéchets en vue d'une utilisation pour les plantes…)
- Recherche de gisements de déchets locaux pouvant être utilisés comme litières (copeaux, granulés…) et étude de faisabilité (limitation des transports, réduction des collectes…)
- Evaluation suite à une phase d'expérimentation et généralisation si potentiel d'évitement confirmé et familles mobilisées

« 6.18 – Autres actions adaptées au contexte local » : les déchets de chasse

Actions déjà réalisées

Les sociétés de chasse se sont équipées en conteneurs d'équarrissage (directement ou via les communautés de communes)

Constat : des déchets de chasse (cadavres d'animaux, viscères…) sont régulièrement retrouvées dans les bacs à ordures ménagères et bacs de tri sélectif voire dans les bennes de déchetteries.

Engagement pour les 3 ans à venir

Sensibilisation à la bonne utilisation des bacs adaptés à ce type de déchets.

Annexe liste des parties prenantes identifiées

Acteurs	Relais au niveau de…
Animateur de la prévention et Direction	Prévention
Ambassadeurs de la prévention	Compostage/ eco-exemplarité/ Stop pub/ Couches lavables/ Promotion de l'eau du robinet…
Ademe et Conseil général	Communication Prévention
Maîtres composteurs	Compostage
Guides composteurs	Compostage
OPHLM	Compostage, collecte piles
Ecoles / Inspection de l'éducation nationale/ Collèges	Compostage, stop pub, éco-consommation…
Communautés de communes / Mairie	Compostage (relais vente), éco-exemplarité, stop pub, sensibilisation à l'éco consommation, Eco-manifestation
Gites, campings, professionnels du tourisme	Compostage/ récupération des piles
Ecomusée de la Margeride	Assistance technique pour le compostage et le jardinage au naturel
Crèches, assistantes maternelles, PMI, Associations de promotion des couches lavables	Couches lavables (textiles)
Office de commerce de Saint-Flour	Actions auprès des commerçants et artisans
Syndicat de distribution des eaux	Promotion de l'eau du robinet
Cci	Actions auprès des commerces et des entreprises
Chambre des métiers	Actions auprès des artisans
Chambre d'agriculture, lycée agricole	Actions auprès des agriculteurs
Centres de loisirs	Compostage, éco-consommation
Elus	Eco Exemplarité/ compostage
Etablissements de santé	Compostage, bonne gestion des déchets dangereux, sensibilisation aux couches lavables à la maternité
Les Toques d'auvergne	Atelier « cuisine des restes de frigos », Gaspillage alimentaire
Emmaüs, secours catholique, secours populaire	Réutilisation, réparation, textiles
Professionnels de la réparation	Réparation, réutilisation
Fédérations sportives	Eco-manifestations, gobelets lavables
Les restos du cœur	Gaspillage alimentaire
Clubs du 3eme âge	Eco-consommation
Cafés, bars, restaurants	Compostage, kits lavables
Lycées (dont lycée Saint-Vincent)	Récupération des textiles, bourses aux livres, collecte des bouchons…
Unions de consommateurs	Eco-consommation, communication prévention, astuces…